



Financements affectés à la protection de la biodiversité

Les moyens financiers qu'affecte notre société à telle ou telle thématique, comparés à ses ressources totales, reflètent d'une certaine façon le niveau d'intérêt qu'elle leur accorde. La préservation de la biodiversité n'échappe pas à cette règle et la connaissance des budgets accordés par l'État et les collectivités territoriales à ce sujet constitue un indicateur du plus grand intérêt, même s'il n'est pas le seul, pour connaître leur niveau d'implication.

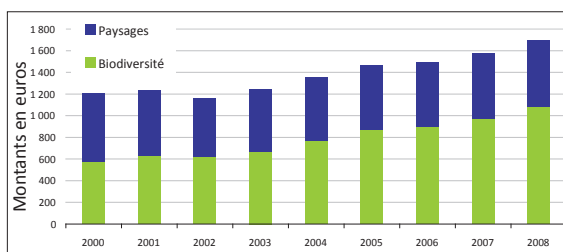
Contexte

En France, la dépense de protection de la biodiversité et des paysages est en constante augmentation depuis 2000. Elle atteint, en 2008, le montant de 1,7 milliard d'euros qui représente 3,9 % de la dépense de protection de l'environnement. Sur ce montant, 1,1 milliard d'euros concerne la protection de la biodiversité et 620 millions, celle de la protection des paysages. Cette augmentation constante est surtout due aux dépenses liées à la gestion des espaces naturels et des espèces protégées qui progressent en moyenne de 9 % par an grâce à des efforts importants d'investissement (acquisitions foncières en particulier).

Paradoxalement, les moyens affectés aux actions dites "de réduction des pressions" sont en baisse constante depuis 2000 : ils concernent pourtant les actions visant à prévenir et limiter les dommages causés à la biodiversité par les activités productives (transports, activités industrielles, agriculture, etc). Pour mémoire, ces actions sont mises en œuvre par les entreprises elles-mêmes, dans le cadre notamment essentiellement d'obligations réglementaires.

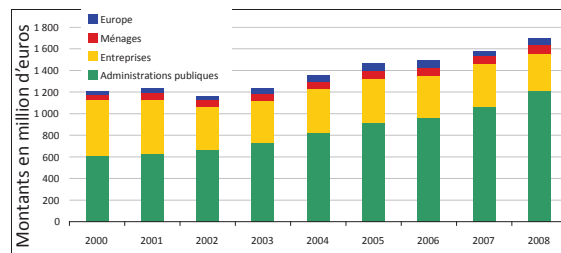
Sur la même période, les dépenses des collectivités ont doublé.

Les dépenses dirigées vers les paysages et la biodiversité en France de 2000 à 2008 (Sources : SOeS).



Les données de 2008 sont provisoires.

Les dépenses dirigées vers les paysages et la biodiversité selon leurs origines en France de 2000 à 2008 (Sources : SOeS).



Les données de 2008 sont provisoires.

Les bilans de la région Nord – Pas-de-Calais présentés ci-après sont à interpréter comme des montants minimaux correspondant à des actions en lien strict et direct avec la préservation de la biodiversité. Les opérations qui lui sont bénéfiques indirectement n'ont pas été reprises compte tenu de l'hétérogénéité des financeurs. De même, la multitude des structures privées et publiques qui interviennent dans ce domaine (en particulier en 2010, année internationale de la biodiversité), associée à des sources de financement tout aussi multiples, a exigé un pragmatisme forcément réducteur vis-à-vis des résultats présentés.

Ainsi, seules les dépenses effectives des cinq principaux financeurs des politiques publiques que sont l'Europe, l'État, le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais et les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont été considérées.

S'agissant de l'État, seules les dépenses générées sur le budget de la DREAL ont été mentionnées, ainsi que les fonds FEDER (fonds européens).

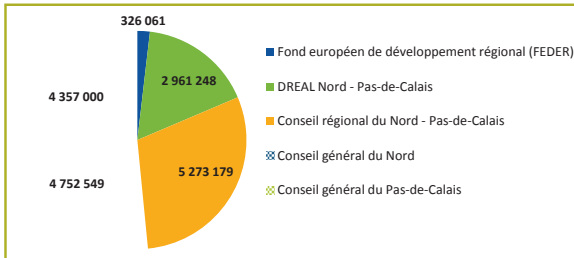
S'agissant des départements, seules les dépenses financées par la taxe départementale des espaces naturels sensibles ont été prises en compte. Pour mémoire, celle-ci est perçue sur les permis de construire et elle est destinée à financer la politique de protection de ces espaces. Son taux est fixé par les Conseils généraux et

peut varier entre les différentes catégories de construction, sans pouvoir excéder 2 % de la base d'imposition.

Nota : Le budget ENS du Conseil général du Pas-de-Calais est affecté au syndicat mixte EDEN 62 en charge de la gestion du patrimoine ENS du département.

Résultats

Montants globaux, en euros, alloués à la biodiversité en 2010 dans le Nord - Pas-de-Calais (Source : ORB NPdC d'après DREAL NPdC, CR NPdC, CG59 et CG62)



Les postes de dépenses acquittées, pour 2010, sont les suivants :

État : 2 961 248 € + 326 061 € (FEDER)

- Milieux marins (Centre de la faune sauvage de Calais, étude arénicoles, OCEAMM) : 506 186 €
- Gestion des réserves naturelles nationales : 457 781 €
- Fonctionnement (gestion et acquisition de sites, par exemple) et programme d'activité des structures (PNR, CBNBL, Conservatoire des sites naturels) : 1 373 989 €
- Natura 2000 : 150 031 €
- Connaissance : 140 002 €
- Préservation et conservation des espèces et des habitats : 333 259 €
- Soutien aux actions via les fonds FEDER régionaux : 326 061 €

Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais : 5 273 179 €

- Associations environnementales (CPIE, GDEAM, Lestrem Nature, etc.) : 1 033 099 €
- Connaissance naturaliste (CRP Bailleul, GON, etc.) : 809 246 €
- Conservatoires (Conservatoire des sites et du littoral) : 627 289 €
- Gestion différenciée : 179 654 €
- Préservation de la biodiversité (réintroduction et restauration des espèces) : 462 638 €
- Recherche biodiversité : 825 628 €
- Trame verte et bleue (études et investissements concourant à la TVB) : 1 335 625 €

Département du Nord : 4 752 549 €

- Coût d'acquisition des espaces naturels sensibles (ENS) : 683 858 €
- Frais de personnel ENS : 847 818 €
- Gestion des sites ENS (aménagement, entretien, animation, études, etc.) : 3 220 873 €

Département du Pas-de-Calais : 4 357 000 €

- Coût d'acquisition des espaces naturels sensibles (ENS) : 51 287 €
- Frais de personnel ENS : 3 677 000 €
- Gestion des sites ENS (aménagement, entretien, animation, études, etc.) : 680 000 €

Ce qu'il faut en penser

Les politiques publiques européennes, nationales et régionales, associées à une préoccupation publique croissante en faveur de la préservation des espèces, expliquent les hausses constantes des budgets publics qui lui sont affectés depuis une décennie, notamment de la part des collectivités. Les dépenses privées, *a contrario*, sont à la baisse.

Les montants précités ne rendent compte que partiellement des efforts financiers consentis en faveur de la biodiversité en région Nord – Pas-de-Calais. Ils ne prennent pas en compte, faute d'avoir pu les obtenir, les budgets dépensés par les communes, les intercommunalités et certains maîtres d'ouvrage importants (ONF, Agence de l'eau, etc.). Il en est de même d'opérations non ciblées spécifiquement sur le thème de la biodiversité, mais qui lui sont bénéfiques (opération " grand site des deux caps " (Blanc Nez – Gris-Nez) , par exemple, qui a bénéficié de 1,9 million d'euros en 2010).

Cet indicateur devra donc être affiné dans l'avenir.

Méthode

Les chiffres ont été directement obtenus auprès des administrations concernées et concernent uniquement les crédits réellement versés pour l'année 2010.

En savoir plus

Sites internet

- SOeS : www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/